

# APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 3025\_V1

*ATEX de cas a*

**Validité du 29/06/2022 au 30/06/2024**



Copyright : SONAE ARAUCO DEUTSCHLAND GmbH

---

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEX) est une simple opinion technique à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. *(extrait de l'art. 24)*

---

**A LA DEMANDE DE :**

**SONAE ARAUCO DEUTSCHLAND GmbH**  
**Grecostraße P.O. BOX 1355 D – 49716 MEPPEN Allemagne**

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT**

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Siret 775 688 229 00027 – [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

Établissement public à caractère industriel et commercial – RCS Meaux 775 688 229 – TVA FR 70 775 688 229

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3025\_V1

Note Liminaire : Cette Appréciation porte essentiellement sur le procédé de panneau de contreventement en ossature bois suivant la norme NF DTU 31.2.

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 13/05/2022 le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie:

- demandeur : SONAE ARAUCO DEUTSCHLAND GmbH
- technique objet de l'expérimentation : Le procédé AGEPAN® DWD Protect est un panneau de fibres de moyenne densité d'épaisseur 16 mm utilisé dans des bâtiments à ossature bois (murs porteurs) en voile travaillant au sens du NF DTU 31.2. Ces panneaux usinés avec rainure et languette sur leurs 4 rives pour une pose à emboîtement sont destinés à être fixés par clouage ou agrafage sur les montants et traverses de l'ossature bois côté extérieur ou des deux côtés. Lorsqu'ils sont placés côté extérieur les panneaux AGEPAN® DWD Protect permettent d'assurer également la fonction d'écran rigide pare-pluie au sens du NF DTU 31.2.

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 3025\_V1 et résumé dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

### **APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION**

Remarque importante : Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée au **30 juin 2024**, et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations et attendus formulés aux §5 et 6.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

#### 1°) Sécurité

##### 1.1 – Stabilité des ouvrages et/ou sécurité des équipements

La fonction voile travaillant et écran rigide pare-pluie en simultanée est prévue par le procédé, elle est limitée au domaine d'emploi de la norme NF DTU 31.2, en se limitant aux bâtiments R+3 ou à 4 niveaux de surélévation sans pour autant dépasser 28 m.

Le procédé est destiné à la réalisation d'ouvrages correspondant aux conditions des classes de service 1 et 2 au sens de de la norme NF EN 1995-1-1 et des classes d'emploi 1 et 2 au sens de la norme NF EN 335.

Les organes de fixation métalliques de type tige utilisés pour l'assemblage des panneaux AGEPAN® DWD Protect aux éléments bois de l'ouvrage font l'objet d'un marquage CE selon la norme NF EN 14592 ou d'une ETE visant le matériau auquel ils sont assemblés. Seuls sont admis les organes de fixations visés au Tableau 1 du cahier des charges.

Compte tenu des éléments de justification fournis dans le cahier des charges, et sous condition de respecter les limitations indiquées dans la présente Appréciation, la stabilité de l'ouvrage peut être assurée.

##### 1.2 – Sécurité des intervenants

Une attention particulière devra être portée sur la manutention et la mise en œuvre des panneaux, tous les dispositifs décrits dans le cahier des charges devront être respectés. Moyennant le respect des dispositions du cahier des charges la sécurité des intervenants est normalement assurée.

##### 1.3 – Sécurité en cas d'incendie

Lorsqu'un écran thermique est prévu côté extérieur en superposition du voile travaillant, assurant à lui seul la totalité de la stabilité au feu, un écran pare-pluie conforme à la norme NF DTU 31.2 devra être mis en œuvre.

Vis-à-vis de la propagation du feu par les façades, le procédé AGEPAN® DWD Protect doit satisfaire aux dispositions du Guide Bois construction et propagation du feu par les façades (V3.1 du 07/12/2021), et notamment celles relatives à la mise en œuvre d'un écran thermique.

##### 1.4 – Sécurité en cas de séisme

L'utilisation du procédé n'est pas prévue dans le cas où les justifications vis-à-vis des actions sismiques sont exigées réglementairement, selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié. En conséquence, la présente appréciation se limite aux cas pour lesquels aucune exigence de tenue au séisme n'est formulée.

#### 2°) Faisabilité

Le présent document comporte 5 pages dont deux annexes ; il ne peut en être fait état qu'in extenso.

## Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3025\_V1

### 2.1 – Production

La fabrication des panneaux est réalisée dans les usines mentionnées dans le cahier des charges. L'usine possède les moyens nécessaires pour la production des panneaux AGEPAN® DWD Protect. La fabrication du procédé est encadrée par un Plan d'Assurance Qualité établi par le titulaire de l'ATEX. Dans ces conditions et moyennant le respect des recommandations citées au paragraphe 4, la faisabilité de fabrication est avérée.

### 2.2 – Mise en œuvre

La mise en œuvre du procédé AGEPAN® DWD Protect ne diffère pas des dispositions de la norme NF DTU 31.2. La mise en œuvre est effectuée conformément aux prescriptions du cahier des charges par des entreprises de pose.

Dans ces conditions et moyennant le respect des prescriptions de mise en œuvre du cahier des charges, la faisabilité du procédé est certaine.

### 2.3 – Assistance technique

La société Sonae Arauco propose une assistance technique téléphonique dédiée aux prescripteurs et entreprises de pose. Les entreprises de pose peuvent, sur demande, recevoir une formation technique ou un accompagnement chantier. Le dimensionnement est réalisé par le Bureau d'étude du projet.

### 3°) Risques de désordres

Les panneaux AGEPAN® DWD Protect placés côté extérieur permettent d'assurer également la fonction d'écran rigide pare-pluie au sens du NF DTU 31.2 dans le cas des bardages rapportés « étanches à l'eau » suivant les prescriptions du §XX du cahier des charges. Dans le cas où ils reçoivent un autre type de bardage rapporté, un ouvrage pare-pluie souple conforme à la norme NF DTU 31.2 est mis en œuvre sur le panneau AGEPAN® DWD Protect. Moyennant le respect des limitations indiquées dans la présente Appréciation et les recommandations ci-dessous, les risques de désordres sont maîtrisés.

### 4°) Recommandations

Il est recommandé de :

- De mettre en œuvre uniquement des bandes adhésives compatibles avec les panneaux AGEPAN® DWD Protect.

### 5°) Attendu

Pour l'utilisation en voile travaillant, le domaine d'emploi est limité à la reprise d'efforts induits par le vent et par les charges de neige à court terme.

Lorsqu'ils sont placés côté extérieur, les panneaux AGEPAN DWD Protect permettent d'assurer également la fonction d'écran rigide pare-pluie au sens du NF DTU 31.2 pour les cas correspondant au niveau d'exigence de résistance à la pénétration de la pluie battante Ee1 suivant les prescriptions du §2 du cahier des charges.

En conclusion et sous réserve de la mise en application des recommandations et attendus ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

### **Conclusion FAVORABLE**

- La sécurité est assurée ;
- La faisabilité est probable, réelle ;
- Les désordres sont minimes.

Champs sur Marne,  
Le Président du Comité d'Experts,

Ménad CHENAF

## ANNEXE 1

### FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)

**Demandeur :** Société SONAE ARAUCO DEUTSCHLAND GmbH Grecostraße P.O. BOX 1355 D – 49716 MEPPEN Allemagne

**Définition de la technique objet de l'expérimentation :**

Le procédé AGEPAN® DWD Protect est un panneau de fibres de moyenne densité d'épaisseur 16 mm utilisé dans des bâtiments à ossature bois (murs porteurs) en voile travaillant au sens du NF DTU 31.2. Ces panneaux usinés avec rainure et languette sur leurs 4 rives pour une pose à emboîtement sont destinés à être fixés par clouage ou agrafage sur les montants et traverses de l'ossature bois côté extérieur ou des deux côtés. Lorsqu'ils sont placés côté extérieur les panneaux AGEPAN® DWD Protect permettent d'assurer également la fonction d'écran rigide pare-pluie au sens du NF DTU 31.2.

**Matériaux**

Les panneaux AGEPAN DWD Protect sont des panneaux de fibres de moyenne densité :

- d'épaisseur 16 mm ;
- panneaux avec rainures et languettes sur les 4 bords en périphérie ;
- largeur standard : 625, 1000, 1 250, 2 500 mm ;
- longueur standard : 2 500, 2 800, 3 000 mm.

Les organes de fixation métalliques de type tige utilisés pour l'assemblage des panneaux AGEPAN DWD Protect aux éléments bois de l'ouvrage font l'objet d'un marquage CE selon NF EN 14592 ou d'une ETE visant le matériau auquel ils sont assemblés.

Seuls sont admis les organes de fixation suivant :

Organe	Diamètre (mm)	Tête (mm)	Type
Pointe annelée	$2,1 \leq d \leq 2,8$	$4,8 \leq d_h \leq 6,4$ (1)	$(2,1 \leq d \leq 2,8) \times (L \geq 50 \text{ mm})$
Agrafe	$1,45 \leq d \leq 1,53$ (2)	$10,0 \leq \alpha \leq 11,25$	$1,53 \times 11,25 \times 50 \text{ mm}$ $1,3 \times 1,6 \times 10,0 \times L \geq 50 \text{ mm}$ $1,45 \times 1,6 \times 11,0 \times L \geq 50 \text{ mm}$

**Mise en œuvre**

Lorsque le panneau est utilisé comme voile travaillant (combiné ou non à la fonction d'écran rigide pare-pluie), chaque panneau AGEPAN DWD Protect doit être appuyé sur l'ossature (montant ou traverse) sur ses 4 rives. La jonction verticale de deux panneaux adjacents doit être réalisée sur un montant. Les hauteurs standards de panneau AGEPAN DWD Protect permettent dans le cas général d'éviter une jonction horizontale entre panneaux non supportée par une traverse d'ossature. Dans le cas particulier où la hauteur de l'ossature support est supérieure à la longueur du panneau AGEPAN DWD Protect, il convient de mettre en œuvre une entretoise fixée de part et d'autre à l'ossature, sur laquelle la jonction entre panneaux est couturée à entraxe maximum de 150 mm.

**Assistance Technique**

La société Sonae Arauco propose une assistance technique téléphonique dédiée aux prescripteurs et entreprises de pose. Le dimensionnement est réalisé par le Bureau d'étude du projet. Les entreprises de pose peuvent, sur demande, recevoir une formation technique ou un accompagnement chantier.

(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEX 3025\_V1 et dans le cahier des charges de conception et de mise en œuvre technique (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.

**ANNEXE 2**

**CAHIER DES CHARGES DE CONCEPTION ET DE MISE EN OEUVRE**

Ce document comporte 22 pages.

***Procédé de panneaux de contreventement pour ossature***

« Dossier technique établi par le demandeur »

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 29 juin 2022

A été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 3025\_V1.

Fin du rapport